



Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2024

Ordre du jour

- Programme de PATA 2024
- Vote des comptes administratifs 2023 : Assainissement et Commune
- Approbation des comptes de gestion 2023 : Assainissement et Commune
- Affectation du résultat : Assainissement et Commune
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote des budgets 2024 : Assainissement et Commune
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-huit mars à 18h,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO,
Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Edward POUILLET, Yolande LE LOUARN,
Michel EDY et Antony KEREVEUR.

Absent(e)s: Victoire LANI

Nombre de Conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Programme de PATA 2024

Lors du conseil du 23 janvier dernier, il avait été décidé de privilégier le curage des fossés partout où cela est nécessaire et de réaliser le PATA sur les voies communales qui ne seront pas remises en état dans le programme de voirie.

Nous avons consulté 4 entreprises :

Entreprise	Prix à la tonne	Montant H.T	Montant T.T.C
SPTP – Ploufragan	900 €	18 000 €	21 600 €
Colas – Plouray	1 225 €	24 500 €	29 400 €
Eurovia – Ploufragan	962 €	19 240 €	23 088 €
Eiffage -	780 €	15 600 €	18 720 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Décident** de choisir l'entreprise la moins-disante, soit Eiffage Pontivy pour un montant de 15 600 € H.T, soit 18 720 € T.T.C
- **Autorisent** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote des comptes administratifs 2023 : Assainissement et Commune

ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (Mme le Maire ne prend pas part au vote),

- approuve le compte administratif 2023 assainissement qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	12 787.55 €
	Recettes	13 583.59 €
	<u>Excédent</u>	<u>796.04 €</u>

soit avec la reprise du résultat de clôture de 2022 un excédent de 1 282.94 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	9 510.42 €
	Recettes	10 865.05 €
	<u>Excédent</u>	<u>1 354.63 €</u>

soit avec la reprise du résultat de clôture de 2022 un excédent de 849.73 €

COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (Mme le Maire ne prend pas part au vote),

- approuve le compte administratif 2023 commune qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	150 813.40 €
	Recettes	211 747.88 €
	<u>Excédent</u>	<u>60 934.48 €</u>

soit avec la reprise du résultat de clôture de 2022 un excédent de 60 934.48 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	183 335.52 €
	Recettes	157 935.05 €
	<u>Déficit</u>	<u>25 400.47 €</u>

soit avec la reprise du résultat de clôture de 2022 un excédent de 107 506.36 €

Approbation des comptes de gestion 2023 : Assainissement et commune

Madame la Maire, présente à l'assemblée les comptes de gestion des budgets Assainissement et Commune pour l'année 2023

ASSAINISSEMENT :

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 pour le budget assainissement se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes	10 865.05 €	10 865.05 €	16 108.65 €	13 583.59 €
Dépenses	10 865.05 €	9 510.42 €	16 108.65 €	12 787.55 €
Résultat de l'exercice		1 354.63 €		796.04 €
Résultat reporté N-1		- 504.90 €		486 90€
Résultat Net		849.73 €		1 282.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec,

- DECLARE à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » que le compte de gestion du Budget assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » le compte de gestion du Budget assainissement 2023.

COMMUNE

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 pour le budget Commune se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes	318 013.26 €	157 935.05 €	182 052.31 €	211 747.88 €
Dépenses	318 013.26 €	183 335.52 €	182 052.31 €	150 813.40 €
Résultat de l'exercice		- 25 400.47 €		60 934.48 €
Résultat reporté N-1		132 906.83 €		
Résultat Net		107 506.36 €		60 934.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec,

- DECLARE à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » que le compte de gestion du Budget commune dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » le compte de gestion du Budget commune 2023.

Affectation du résultat : Assainissement et Commune

ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 282.94 € et un excédent d'investissement de 849.73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » :

- DE REPORTER le montant de 1 282.94 € en recettes au compte 002 au budget primitif 2024.
- DE REPORTER le montant de 849.73 € en recettes au compte 001 au budget primitif 2024.

COMMUNE

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 60 934.48 € et un excédent d'investissement de 107 506.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » :

- DE REPORTER le montant de 30 000 € en recettes au compte 002 au budget primitif 2024.
- D'AFFECTER le montant de 30 934.48 € en report à nouveau, en recettes d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2024.
- DE REPORTER le montant de 107 506.36 € en recettes au compte 001 au budget primitif 2024.

Vote des taux d'imposition 2024

Madame la Maire évoque les taux d'imposition actuels de la commune de Lescouët-Gouarec comme suit :

TH : 9,44 %

TFB : 35,27 % (part communale + part départementale)

TFNB : 44,70 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 et d'appliquer les taux d'imposition comme ci-dessus

Vote des budgets 2024 – Assainissement et Commune

ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » et voté en équilibre comme ci-après :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	17 305,05 €
	Recettes	17 305,05 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	11 714,78 €
	Recettes	11 714,78 €

COMMUNE

Le budget primitif 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents – 10 voix « POUR » et voté en équilibre comme ci-après :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	212 680.00 €
	Recettes	212 680.00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	206 119.82 €
	Recettes	206 119.82 €

Questions diverses

- **Devis peinture Maison bleue**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la partie garage de la Maison bleue nécessite d'être peinte. Elle présente le devis de peinture de l'entreprise RPeinture de Perret pour un montant de 912.60 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le devis proposé par RPeinture à Perret pour un montant de 912.60 € T.T.C
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ce devis.

- **Miroir de sécurité « Grande rue »**

Une habitante de la commune a fait la demande d'un miroir de sécurité Grande rue car elle sort en voiture de sa parcelle, il n'y a aucune visibilité.

Après discussion, la demande a été validée. Un miroir sera installé Grande rue.

- **Vente de terrains communaux**

Un habitant a sollicité la commune pour acheter une partie des deux terrains communaux situés rue du lavoir (parcelles WK 207 et WK 205).

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas vendre ces terrains communaux pour le moment.

- **Activité sportive : arts martiaux**

M. Puech, un habitant a sollicité la commune pour louer une salle afin de mettre en place une activité sportive (arts martiaux).

La salle des fêtes pourrait convenir, les tapis seraient roulés après chaque séance. Le conseil municipal propose d'attendre le retour de M. Puech sur ses disponibilités et le nombre de participants pour prendre une décision.

- **Elections**

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. Les conseillers seront sollicités pour tenir les permanences du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.



